



Buchères

Aube en Champagne

Mag

Le journal d'information de la ville de Buchères N° 79

Zoom sur nos associations

CULTURE



ARTS



SPORTS



LOISIRS



PARTAGE



SOLIDARITÉ



Janvier 2022





Mairie de Buchères
1, rue de la Mairie - 10800 BUCHERES
Tél: 03.25.41.80.17
Courriel: commune.bucheres10@wanadoo.fr

Service communication
Tél: 03.25.41.87.12
Courriel: communication@bucheres.onmicrosoft.com

Horaires d'ouverture
Lundi et jeudi: 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mardi et mercredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Vendredi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00
Samedi des semaines impaires: 9h30 - 12h00

BUCHERES MAG' N° 79 - Janvier 2022
Journal d'informations de la ville de Buchères
Directeur de la publication: Philippe GUNDALL
Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY
Crédits photos: Christelle LEROY
Impression: Service reprographie - Ville de Troyes.

La commune de Buchères est à votre écoute....

EN CAS D'URGENCE

Comment contacter l' élu de permanence ?

En dehors des horaires d'ouverture des services de la mairie et en cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez joindre l' élu(e) de permanence au

06 25 89 55 79



www.ville-bucheres.fr

Informations sur l'actualité communale

Aucune reproduction ne sera possible sans l'autorisation préalable de la commune.

SOMMAIRE

Éditorial	3
Identité de notre commune	4
Informations communales	5 - 7
Date à retenir	8
Défiibrillateurs	9
Élections	10 - 11
Commémorations	12 - 13
Service social	14 - 15
Culte	16
État civil	17
Urbanisme	18 à 20
Enfance et jeunesse	21 à 23
Culture	24 - 25
Espace associations	26 à 37
Fleurissement	38
Numéros utiles	39
Collecte des déchets	40



Chères Buchéroises, Chers Buchérois,

Depuis deux années nous subissons de plein fouet la crise sanitaire. Nous avons, de nouveau, dû annuler les vœux en présentiel, ce que je regrette, mais nous nous devons d'abord de préserver la santé de toutes et tous.

Je vous demande de prendre soin de vous et de vos proches.

En ce début d'année, j'ai une pensée pour les trop nombreuses personnes qui nous ont quittées et au nom du Conseil municipal, je présente mes sincères condoléances à toutes les familles.

Ce bulletin laisse une bonne place aux associations auxquelles je souhaite une belle réussite.

Au début de l'année 2020, un recensement de la population par l'INSEE s'est tenu dans notre commune, nous indiquant que nous étions 1889 habitants. Depuis nous avons atteint les 2000 Buchérois et je regrette le décalage existant avec la population réelle, sachant que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) repose en grande partie sur la population totale. La dotation est faite actuellement sur 1791 personnes.

Le taux des taxes n'a pas bougé depuis cinq ans. La taxe d'habitation étant un levier important dans les finances communales, sa suppression est compensée actuellement par une dotation aux communes sur les bases de 2019. Le manque à gagner est là et il ne reste plus, comme levier, que les impôts fonciers.

Votre Conseil Municipal fera le maximum pour ne pas les augmenter, mais jusqu'à quand pourrons-nous tenir ?

De gros travaux sont à entreprendre :

Mise en sécurité de la chapelle de Courgerennes, réfection du monument des Martyrs (notre lanterne des Morts), mise en conformité des routes pour les nouveaux quartiers ainsi que la remise aux normes de nos différentes salles concernant l'accessibilité et l'énergétique.

Notre école élémentaire, après plusieurs années de travaux, a enfin pu ouvrir pour la rentrée 2021/2022. De nombreuses personnes nous ont fait savoir leur satisfaction. Les difficultés rencontrées durant cette période se sont apaisées. Maintenant, nous allons étudier la réhabilitation de l'école maternelle.

La bibliothèque et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont déménagé dans les locaux de l'ancienne école, et la cantine s'est agrandie avec l'installation d'un self-service qui donne entière satisfaction.

L'urbanisation étant trop rapide par rapport à nos infrastructures, nous avons dû prendre, avec le Conseil Municipal, certaines décisions afin de la ralentir. Cela n'empêche pas les ventes de terrains et les constructions nouvelles. Nous voulons pouvoir garantir un bon accueil et du « bien vivre ensemble » aux nouveaux arrivants.

La disparition de nos agriculteurs dans l'agglomération, due aux difficultés rencontrées pour exercer leur métier avec les nouvelles réglementations sur les zones cultivables, est inquiétante. La retraite arrivant, certains vendent leurs terres en terrains à construire, quand les plus jeunes préfèrent s'installer dans des endroits moins contraignants. Il apparaît dorénavant difficile de garder l'agriculture en zone péri-urbaine.

J'adresse mes félicitations à notre service technique pour l'obtention du premier prix du fleurissement des mairies de moins de 2000 habitants au titre de l'année 2021. Merci également à tous les participants du fleurissement communal. N'hésitez pas à vous inscrire.

Je tiens aussi à présenter mes compliments au Conseil Municipal ainsi qu'au personnel (agents de remplacement compris), pour le travail effectué en cette année si difficile de covid.

En ce qui concerne le Conseil Municipal Jeunes (C.M.J), tous mes remerciements vont à Maïalène, Maire et son Conseil Municipal depuis 2018, sur qui nous avons pu compter malgré les difficultés rencontrées. Des élections vont avoir lieu au mois de mars où de nouveaux petits(es) élus(es) pourront siéger.

Pour finir cet édito, j'espère sincèrement malgré les restrictions dues à l'épidémie, que vous avez pu profiter des fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et amis(es).

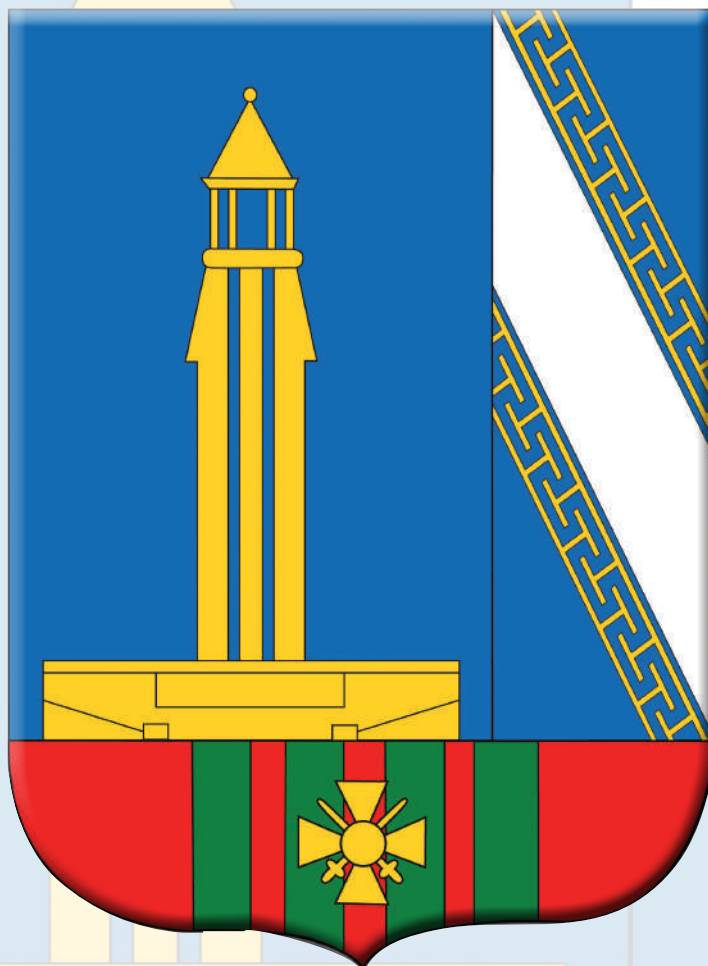
Je vous souhaite, accompagné des membres du Conseil Municipal, une belle et heureuse année 2022 en espérant pouvoir vous rencontrer lors de prochaines manifestations.

Philippe GUNDALL
Maire de Buchères

HISTOIRE DU BLASON COMMUNAL

1997, année de présentation officielle , aux Buchérois, et ce pour la première fois, du blason de la commune de Buchères.

Lors du conseil municipal du 15 septembre 1997, un modèle de blason a été présenté pour la commune, lequel doit servir de flamme pour illustrer l'affranchissement du courrier communal.



Sa composition fait ressortir l'histoire locale :

- **Sur la partie gauche :** le mémorial érigé en mémoire des victimes du 24 août 1944
- **Sur la partie basse :** la croix de guerre 39-45 avec étoile de vermeil décernée en 1948 à la commune de Buchères par le Ministère d'Etat chargé de la Défense Nationale
- **Sur la partie droite :** l'emblème de la Champagne

**Nous tenons à remercier sincèrement son concepteur Monsieur Michel STACOFFE,
l'une des mémoires de notre commune.
Ce blason nous accompagne depuis maintenant 25 ans.**

MARIAGE

Le mariage peut être célébré (au choix des futur(e)s époux/épouses) dans la commune du lieu de domicile ou de résidence :

- de l'un(e) des futur(e)s époux/épouses à condition qu'il/elle y réside continuellement depuis au moins un mois, à la date de publication des bans,
- de l'un des parents du couple.

La célébration du mariage est faite par un officier de l'état civil, à la mairie, en présence d'au moins

deux témoins, et de quatre au plus, parents ou non des époux/épouses, âgés de 18 ans au moins.

Lors de la célébration du mariage, le livret de famille est délivré gratuitement aux époux/épouses.

PACS

Les personnes qui souhaitent conclure un Pacs devront s'adresser à la mairie du lieu de leur résidence.

L'enregistrement se fera, sur rendez-vous, au service de l'état civil de la mairie.

PARRAINAGE CIVIL

Le baptême civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état civil. Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ne présentent aucune valeur juridique.

N'ayant pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et/ou marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral important vis-à-vis du filleul.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les inscriptions pour le concours des maisons fleuries se déroulent vers les mois de Mai / Juin. Un imprimé type est à votre disposition en Mairie.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple :

il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité, de son livret de famille et de son justificatif de domicile.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.



MONOXYDE DE CARBONE

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



RATICIDE

La Mairie met à disposition gratuitement auprès des administrés de Buchères du raticide du **1er Octobre au 31 Mars inclus** de chaque année.

AFFOUAGES

Les inscriptions des affouages se déroulent en Mairie de début Octobre à début Novembre de chaque année, en remplissant un imprimé type.

Afin d'éviter tout quiproquo, aucune procuration n'est possible, seul l'affouagiste est habilité à signer son inscription.

PERMIS DE DÉTENTION POUR LES CHIENS DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE

Nous vous rappelons que les chiens de 1ère ou 2ème catégorie doivent être déclarés obligatoirement en Mairie.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

SOYEZ INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ
L'application mobile qui vous rapproche de votre mairie

Pour mieux vous informer et vous alerter, la mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous les souhaitez.



SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone mobile en recherchant **PanneauPocket** sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le coeur situé à côté de son nom.



ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET ASPECT DE NOTRE DOMAINE PUBLIC

Nous rappelons aux propriétaires riverains d'une voie publique de remplir leurs obligations **en assurant l'entretien des trottoirs (tonte, désherbage, déneigement)**. Les services techniques se limiteront à l'entretien des voiries principales et route départementales de Buchères. **Les propriétaires ont l'obligation d'assurer l'entretien des propriétés (vergers, terrains) à l'intérieur des zones bâties.**

PLANTATIONS

Depuis 1989, arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés en observant un retrait de 2 mètres par rapport à l'alignement.

En cas de surplomb par une ligne électrique les distances de retrait sont :

- 3 mètres pour les plantations de moins de 7 mètres,
- au-delà de 7 mètres, augmentation d'un mètre pour chaque mètre supplémentaire de hauteur, dans la limite de 10 mètres.

ELAGAGE

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur les voies publiques doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies aux frais des propriétaires. L'élagage étant obligatoire et imprescriptible, **le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut être mis en demeure par lettre recommandée avec avis de réception du Maire.** S'il persiste, la commune effectue l'élagage aux frais du contrevenant.

DÉJECTIONS CANINES ET DÉTRITUS

L'article 99 du règlement sanitaire départemental stipule que sur la voie publique, « il est interdit de jeter, déposer ou d'abandonner des pelures, des épluchures et résidus de fruits et légumes.

Les déjections de votre animal doivent être ramassées. D'une façon générale, tout débris ou détritus d'origine animale ou végétale susceptible de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ». **Enfreindre cette obligation constitue une infraction qui peut être sanctionnée par une amende pouvant s'élever jusqu'à 450€.**



BRÛLAGE DES PAILLES ET VÉGÉTAUX

(Interdit du 16 mars au 15 octobre)

Il est interdit à moins de 100 mètres des habitations, des routes et chemins.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne doivent pas causer de gêne pour le voisinage. A cet effet, les travaux ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis : **de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- les dimanches et jours fériés : **Interdit**



Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes les mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient pas source de gêne.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif les dissuadant de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

BRUITS PUNISSABLES

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager,...)

Buchères

ORCHESTRE
AUBOIS
DES JEUNES



CONCERT

Samedi 19 février 2022

15 h 30

Salle des Fêtes

Pass Sanitaire
et port du
masque



DIRECTION

Pierre SACCHETTI

ENTREE LIBRE



FEDERATION MUSICALE
AUBE HAUTE-MARNE



DÉFIBRILLATEURS

D.A.E

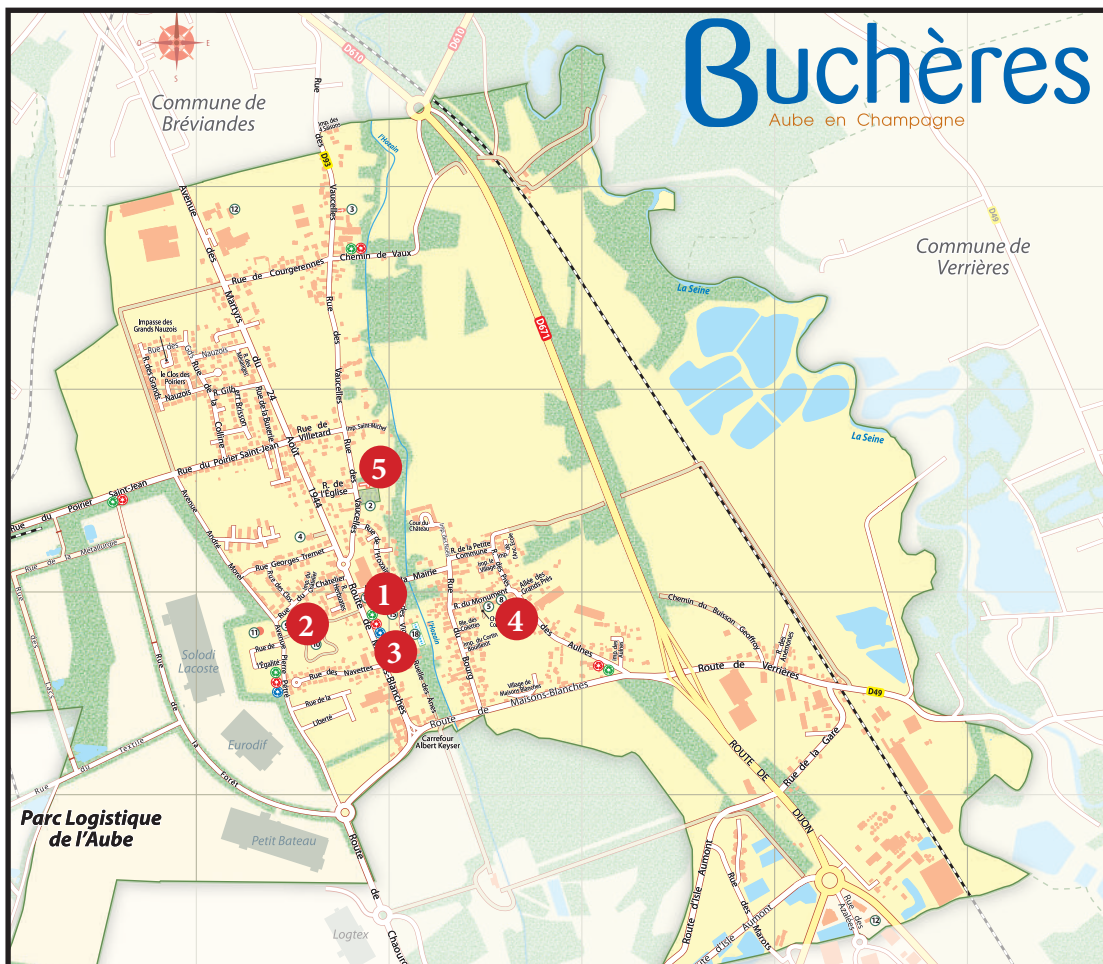
Défibrillateur Automatique Externe



La commune de Buchères est équipée de 5 défibrillateurs installés dans les lieux publics de la ville.

Depuis 2007, la population est autorisée à utiliser le défibrillateur automatique. En attendant l'arrivée des secours, la défibrillation rapide est le moyen le plus indiqué pour augmenter le taux de survie lors d'un arrêt cardio-respiratoire, elle est toujours associée aux gestes de premiers secours.

Sans danger, très simple d'utilisation, le défibrillateur automatique permet, par un choc électrique, de relancer l'activité cardiaque.



Liste des sites équipés de DAE utilisables par chacun d'entre nous !

- 1 MAIRIE ✳
rue de la Mairie - sur le côté de la façade à gauche
- 2 TENNIS COUVERTS ✳
rue du Châtelier - près de la porte d'entrée
- 3 ECOLE "LES TROIS PLUMES"
rue de la Mairie - à l'intérieur du bâtiment
- 4 SALLE DES FÊTES
rue des Aulnes - à l'intérieur du bâtiment
- 5 EGLISE ✳
Rue des Vauclles - à l'intérieur du 1er sas d'entrée



JE VEUX VOTER EN 2022 JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES DÈS MAINTENANT

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1er tour: 10 avril 2022

2ème tour: 24 avril 2022



ÉLECTIONS LEGISLATIVES

1er tour: 12 juin 2022

2ème tour: 19 juin 2022

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout électeur qui souhaite s'inscrire pour la première fois de sa vie sur les listes électorales ou qui souhaite s'inscrire sur les listes de sa ville suite à un déménagement à Buchères.

Si vous êtes déjà électeur à Buchères mais que vous avez changé d'adresse au sein de la commune, une demande de modification d'adresse doit être faite.

Par courrier

Téléchargez et complétez le formulaire, puis adressez-le au Service Élections de la Mairie (1, rue de la Mairie 10800 BUCHÈRES) accompagné d'une copie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (voir onglet suivant).

En mairie

Du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture habituels. Une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois vous seront demandés (voir onglet suivant).



Rappel

Pour pouvoir voter, il faut :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour du scrutin (*si la majorité est acquise au plus tard la veille du second tour, le vote est possible pour le second tour uniquement*)
- Être de nationalité française (ou européenne pour les élections européennes et municipales)
- Jouir de ses droits civils et politiques
- Être inscrit sur les listes électorales

QUAND S'INSCRIRE ?

Pour voter à l'élection **présidentielle 2022**, il faut s'inscrire sur les listes électorales au plus tard **avant le 4 mars 2022**.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Plusieurs possibilités d'inscription :

Sur internet

Rendez-vous sur service-public.fr

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- Le formulaire d'inscription **CERFA 12669**
- Une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande (carte d'identité ou passeport)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur

COMMENT VÉRIFIER SON INSCRIPTION ?

Un service en ligne sur le site demarches.interieur.gouv.fr permet de vérifier si l'on est inscrit sur les listes électorales. Après avoir renseigné sa commune, ainsi que ses informations personnelles (nom, prénoms, date de naissance), on obtient la confirmation de son inscription.

VOTE PAR PROCURATION

QUEL EST LE PRINCIPE ?

Un électeur absent le jour du scrutin (le mandant) peut faire établir une procuration afin qu'un tiers de son choix (le mandataire) puisse voter pour lui.

Le tiers choisi doit jouir de ses droits électoraux (*En revanche il n'est pas obligatoire d'être inscrit dans la même commune*). Il peut disposer d'une procuration établie en France et une à l'étranger (ou deux établies à l'étranger). **La dérogation permise par la Loi en période d'épidémie (chaque mandataire peut disposer de deux procurations établies en France) n'est pas reconduite actuellement pour les scrutins de 2022.**

C'est le mandant qui doit effectuer la demande de procuration et en informer le mandataire. Le mandataire présentera sa propre pièce d'identité et se rendra au bureau de vote du mandant.

OÙ ET QUAND FAIRE ÉTABLIR UNE PROCURATION ?

Pour valider une demande en ligne ou réaliser une procuration papier, le mandat doit se présenter en personne auprès d'une autorité compétente n'importe où en France ou à l'étranger (commissariat de Police, Gendarmerie ou Ambassade/Consulat de France), avec une pièce d'identité.

Pour Buchères :

Gendarmerie de Bréviandes : Rue des Ormes –
03.25.83.17.50

À l'étranger :

À l'Ambassade ou au Consulat de France



La procuration peut se faire à tout moment de l'année.

En revanche, le mandant doit prendre en compte les délais de traitement et d'acheminement postal. Une procuration établie mais non reçue en Mairie la veille du scrutin est irrecevable.

COMMENT FAIRE ÉTABLIR UNE PROCURATION ?

En ligne

Le mandant peut faire sa demande en ligne depuis un téléphone portable ou un ordinateur sur www.maprocuration.gouv.fr

Une fois la demande effectuée, il se rend à la Gendarmerie pour valider sa procuration avec le numéro de référence fourni lors de la demande et une pièce d'identité. Une confirmation lui est envoyée par courriel.



Le mandataire ne reçoit pas de courrier lui donnant la procuration. C'est au mandant de l'informer.

CARTE ÉLECTORALE

BUREAU DE VOTE

La carte électorale est personnelle. Elle précise le bureau de vote dans lequel l'électeur doit se présenter pour pouvoir voter.

Si vous n'avez pas votre carte électorale, vous pouvez connaître votre bureau de vote en consultant le registre national en ligne.

Sans carte électorale le jour du scrutin, vous pouvez voter uniquement avec un justificatif d'identité officiel avec photo.

RÉCEPTION DE LA CARTE

Les cartes électorales sont envoyées par voie postale au domicile des électeurs, généralement quelques jours avant le scrutin.

En 2022, tous les électeurs de la commune de Buchères vont recevoir une nouvelle carte d'électeur au mois de mars 2022.

PERTE OU VOL

Une attestation d'inscription sur les listes électorales, tenant lieu de carte d'électorale, peut être délivrée suite à la perte ou le vol de cette dernière, à la demande de l'électeur auprès du service Élections de la Ville de Buchères.

**Le service Élections de la Ville de Buchères se tient à votre disposition au
03.25.41.87.12.
Le service est ouvert
du lundi au vendredi
aux horaires d'ouverture habituels.**

Compte tenu de la situation sanitaire et des annonces du Président de la République, du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le COVID-19 durant l'année 2021, le devoir de mémoire a connu quelques entorses. En effet, plusieurs cérémonies commémoratives ont dû être annulées.

Notamment, celles du 08 mai et du 18 juin.

Seul un dépôt de gerbes a été effectué.

POUR MÉMOIRE

Le 8 mai 1945 est la date de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.

L'appel du 18 Juin est le premier discours prononcé par le général de Gaulle à la radio de Londres, sur les ondes de la BBC, le 18 juin 1940. C'est un appel aux armes dans lequel il appelle à ne pas cesser le combat contre l'Allemagne nazie et dans lequel il prédit la mondialisation de la guerre.

Ce discours – très peu entendu sur le moment, mais publié dans la presse française le lendemain et diffusé par des radios étrangères – est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole.

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET 2021

Le 14 juillet est la fête nationale de la France. C'est un jour férié en France. Elle a été instituée par la loi en 1880, en référence à une double date, celle du 14 juillet 1789, date de la prise de la Bastille, jour symbolique entraînant la fin de la monarchie absolue, suivi de la fin de la société d'ordres et des privilèges, et celle du 14 juillet 1790, jour d'union nationale lors de la Fête de la Fédération.



PHILIPPE GUNDALL, 20 ANS AU CONSEIL MUNICIPAL
(Texte de Monsieur Laroche, correspondant presse de la commune)

S'il est bien vrai que, comme l'indiquait la communication municipale, toute festivité était annulée à Buchères à l'occasion de la fête nationale, il y eut cependant un dépôt de gerbe au monument aux morts, une minute de silence, et bien sûr *La Marseillaise*. Mais il n'y eut pas que cela: dans la salle des fêtes, à l'occasion de l'apéritif citoyen, le maire, Philippe Gundall, reçut par surprise, des mains du premier adjoint, Philippe Faivre, sous la forme d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent, le diplôme célébrant ses vingt années de présence au sein du conseil municipal, où il assumera, au fil des années, diverses délégations.

CÉRÉMONIE DU 24 AOÛT 2021

Le 24 Août 1944, Buchères connaissait l'horreur.

A la veille de la libération de Troyes, le 51ème Brigade des WEFEN SS assassinait 67 civils innocents, bébés, enfants, femmes, hommes, vieillards et incendiait une cinquantaine de maisons.

A travers l'évocation du souvenir de nos martyrs et l'hommage rendu à leurs proches, aux rescapés, aux familles dont la vie a été marquée à jamais, nous voulons rappeler la fragilité de la liberté et éviter que les choses ne se répètent.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

L'Armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5h15, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des alliés et la défaite totale de l'Allemagne.

C.C.A.S

Centre communal d'Action Sociale

Votre Centre Communal d'Action Sociale, présidé de droit par le Maire, Monsieur Philippe GUNDALL est doté d'un Conseil d'Administration composé de 9 membres.

Le C.C.A.S anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les différentes institutions publiques et privées. Ainsi le C.C.A.S participe à l'instruction des demandes d'aides sociales. Il peut également intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Le C.C.A.S est habilité pour attribuer des aides matérielles, des aides d'accompagnement et des aides d'urgences et développe de multiples actions qui permettent de soutenir les personnes et foyers traversant quelques difficultés comme :

- l'aide alimentaire exceptionnelle,
- l'aide à la formation,
- la participation financière (frais de cantine, inscriptions associations, etc.),
- l'aide à l'énergie,

- l'aide aux démarches administratives,
- l'orientation des personnes en difficultés vers des organismes spécialisés (Point Conseil emploi, assistant social, organismes sociaux et caritatifs, organismes de logements sociaux, etc.).

Le C.C.A.S intervient essentiellement en faveur :

- des personnes âgées
- des personnes handicapées
- des personnes et familles démunies

Le C.C.A.S, dans un contexte de crise économique et sociale, est plus que jamais à l'écoute des habitants de Buchères, et s'efforce de répondre à leurs attentes et à leurs préoccupations.

Pour contacter le C.C.A.S, il suffit de prendre contact auprès de la secrétaire,
Madame Christelle LEROY
au 03.25.41.87.12.

UNE MISSION DU C.C.A.S : LE REGISTRE COMMUNAL NOMINATIF

Le registre communal nominatif est un document obligatoire pour toutes les communes. Confidentiel et destiné à lister les personnes vulnérables, il ne sera activé qu'en cas d'alerte, signalée par les services préfectoraux, liée à un risque tel que le froid, la canicule ou tout autre événement nécessitant une prise en charge spécifique des personnes vulnérables. Les personnes inscrites sont volontaires.

A qui est-il destiné :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- Les personnes adultes résidant à leur domicile,
- Les autres publics vulnérables du fait de leur isolement et non pris en charge par un service particulier.

La personne elle-même ou une personne de son entourage peut saisir le CCAS pour une inscription sur le registre.

Les démarches :

L'inscription (pour vous ou l'un de vos proches) peut se faire :

- en ligne sur le site internet de la commune,
- par téléphone, en contactant Madame LEROY Christelle, Secrétaire du CCAS au 03.25.41.87.12
- en se rendant au Centre Communal d'Action Sociale, 1 Rue de la Mairie 10800 BUCHERES.

Quand faut-il s'inscrire :

N'importe quand, le registre est ouvert tout au long de l'année.

Quels intérêts :

En cas de crise majeure, les personnes vulnérables et /ou isolées doivent faire l'objet d'un accompagnement adapté à l'événement. Ce registre permet aux services responsables de la gestion de crise de prendre contact avec les personnes inscrites sur le registre et de s'assurer qu'elles sont bien prises en charge.

Comment s'inscrire :

LES ATELIERS BIEN-ÊTRE ET BIEN VIVRE

Quel que soit votre âge, rester actif est primordial pour vous maintenir en forme physiquement et mentalement. Il existe de nombreuses activités, adaptées à chacun, quels que soient vos capacités et vos goûts.

LES BIENFAITS DES ACTIVITÉS SUR LES SÉNIORS

Qui a dit que la retraite était synonyme d'ennui ? Profitez de votre temps libre pour pratiquer un loisir, découvrir de nouvelles activités et rencontrer de nouvelles personnes.

Vous l'aurez compris, **réaliser une ou plusieurs activités a un fort potentiel thérapeutique.** Vous pouvez ainsi:

- Créer de nouveaux liens sociaux et rompre l'isolement.
- Stimuler votre corps et votre cerveau et prévenir la perte d'autonomie.
- Découvrir de nouveaux centres d'intérêts et occuper votre temps pour retrouver un nouveau sens à la vie.

Les différents types d'activités pour personnes âgées

Peu importe vos préférences et votre caractère, il existe forcément une activité pour sénior qui vous correspond. N'hésitez pas à en essayer plusieurs pour savoir ce qui vous va le mieux.

Activités manuelles, créatives ou sportives pour séniors :

Plusieurs ateliers :

- Création de produits esthétiques et de produits d'entretien.
- Cuisine : préparation culinaire inter-générationnelle avec les enfants du centre de loisirs.
- Art floral : création de compositions florales.
- Informatique.
- Jeux de société, rencontre inter-générationnelle avec les enfants du Centre de loisirs.
- Tai Chi.
- Équilibre.

Et bien d'autres encore !

Pour tous renseignements
ou demande d'inscription,
il suffit de prendre contact auprès de la secrétaire,
Madame Christelle LEROY
au 03.25.41.87.12.



BUCHÈRES EN PAROISSE

Buchères, comme Bréviandes, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny, fait partie du secteur paroissial de Saint Julien les villas.

Une équipe pastorale a été mise en place. Elle est constituée d'un prêtre, le père Antoine de MOISMONT, d'un diacre et de 8 laïcs.

En ce qui concerne : baptême, catéchisme, mariage, obsèques, intentions de messe,

s'adresser à **la maison paroissiale : 11 Rue de Sancey 10800 Saint Julien les villas Tél : 03.25.82.12.86.**

Baptême : Faire la demande au moins **TROIS MOIS** avant la date du baptême

Mariage : Faire la demande au moins **UN AN** avant la date du mariage

Permanence de la Maison Paroissiale de Saint Julien Les Villas

- Du lundi au samedi de 10h00 à 11h30

Vie paroissiale : souhait de visites

Des chrétiens de l'Ensemble paroissial de Saint Julien Les Villas, (qui regroupe les communes de Bréviandes, Buchères, Rouilly Saint Loup, Ruvigny et Saint Julien Les Villas) se proposent d'aller rendre visite aux personnes âgées, malades, seules et qui expriment, elles ou son entourage, le désir d'un temps de partage, pour le simple plaisir de la rencontre.

Si vous connaissez des personnes qui souhaiteraient de telles visites, merci de les signaler à l'accueil de la paroisse, pendant les permanences indiquées ci-dessus en téléphonant au 03.25.82.12.86.

Accueil

Que les nouveaux habitants de Buchères soient les bienvenus dans la commune et qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître dans le secteur paroissial.



HORAIRES DES MESSSES

Le dimanche : 10h45

à l'église de Saint Julien Les Villas en alternance avec Buchères, Bréviandes (en hiver) en alternance avec Ruvigny et Rouilly Saint Loup.

Le premier samedi soir, de chaque mois: 18h15

messe anticipée à l'église de Saint Julien Les Villas.

(Voir affichage aux portes des églises et dans la presse locale du samedi)



La messe d'installation de Mgr Alexandre Joly aura lieu

Dimanche 23 janvier 2022

à 15h00

Cathédrale Saint Pierre-Saint Paul de Troyes



Personnes relais pour Buchères

Mme Bernadette SOROKA : 03.25.41.86.60

Mme Roselyne LIONNET : 03.25.41.85.49

▶ AVIS DE NAISSANCES

NAISSANCES à compter du 08 décembre 2020

08/12/2020: CAUDY Louis

18/12/2020: ANDRIOT Liham

24/12/2020: FIDAHOUSSEN Lévi

03/03/2021: KOKULARAJ Rikshika

01/05/2021: CHÉTIEN BENRACHED Sohan

01/07/2021: RANCE Lilou

22/07/2021: PELLOLI Alézio

08/08/2021: CHAMBERLIN Inès

24/08/2021: SIMON Damon

30/09/2021: BOSSUAT Améline

07/10/2021: QUEHEN-REMY Noéline & Maloé

14/10/2021: ANTOINE Aubérie

08/11/2021: ANDRIOT Farrell

▶ AVIS DE MARIAGE

5 MARIAGES ont été célébré en 2021

Accords de parution dans notre bulletin municipal

28/08/2021: PLOTTON Alexandre & ESNARD Brenda

23/10/2021: LE SCORNET Amaury & COLLIN Élodie

▶ AVIS DE DÉCÈS

DÉCÈS à compter du 03 janvier 2021

03/01/2021: THIERRY Sybilla née HEUCHEMER

10/01/2021: SANNA Gilbert

24/01/2021: UREEL Claude

20/04/2021: BAZIN Denyse née DEBURE

09/06/2021: FRISON Loann

08/06/2021: TOUTÉE Monique née RIGLET

29/08/2021: MORLET Jeanne née KNECHT

16/09/2021: COLLERY Hervé

20/09/2021: FOULON Gérard

09/10/2021: COLLOT Pierre

18/10/2021: THIÉFAINE Daniel

04/12/2021: DOREZ Jocelyn

▶ AVIS DE PACS

8 PACS ont été enregistré en 2021

Accords de parution dans notre bulletin municipal

20/02/2021: LÉCORCHÉ Yohann & MERTENS Érika

10/07/2021: SIMON Donovan & VIDOT Nolwen



Le Maire, les adjoints, les membres du Conseil Municipal et le personnel communal ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jocelyn DOREZ

ancien Conseiller Municipal et ancien Adjoint au maire

survenu le 04 décembre 2021.

Nous garderons de lui le souvenir reconnaissant de son engagement dévoué et compétent au service de notre commune.

BUCHERES 2021: MAITRISER L'AVENIR !

Adjoint au maire en charge de l'Urbanisme Philippe FAIVRE.

Le cadre de vie agréable de notre commune attire de plus en plus de familles, ce qui se traduit par de nombreux permis de construire individuels et collectifs. La proximité des commerces, la qualité des services proposés à notre jeunesse, le dynamisme de nos associations et la proximité de l'agglomération Troyenne sont des éléments déterminants.

En effet, les 2000 HABITANTS ON ÉTÉ ATTEINTS en fin d'année 2021 !

Notre volonté est d'accueillir mais dans les conditions « du bien vivre ensemble ».

Afin de maîtriser et de gérer l'arrivée d'habitants supplémentaires, il a été nécessaire de modifier notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'augmenter son niveau d'exigence.

Un groupe de travail composé d'élus, d'habitants et d'un membre du Syndicat DEPART a été créé pour travailler sur les grands axes suivants :

- La création d'une trame appelée "protection du patrimoine historique" correspondant aux cœurs anciens de la commune que sont le vieux village de Buchères bas et le hameau de Courgerennes. Ces secteurs bénéficieront de règles spécifiques eut égard à leurs qualités paysagères, l'intérêt de leur bâti et à leur intérêt patrimoniale.
- La création d'une trame verte avec la mise en valeur de cheminements piétonniers existants et l'obligation de dessertes piétonnières dans tous les nouveaux lotissements.
- Le passage de 15 à 30% de surface verte sur les nouvelles constructions.

Ce document sera mis en enquête publique durant les mois de février et mars pour une mise en application, nous l'espérons, au printemps 2022 (voir page 19).

De plus, afin de ralentir et mieux gérer les projets à venir le conseil municipal par délibération du 14 septembre 2021 a augmenté la taxe d'aménagement à 20 % sur les zones à urbaniser 1AUA2 du PLU, ce qui n'empêche pas les constructions.

Les grandes évolutions d'aujourd'hui et de demain :

Point sur les lotissements réalisés par des bailleurs sociaux et des investisseurs particuliers :

- Mon Logis : le permis de 20 pavillons jumelés Avenue André Morel n'a pas été à son terme et un nouveau permis devrait être déposé en 2022. Nous serons très vigilant.

Projets en cours et opérationnels en 2022

1. Lotissement Les Navettes II, rue de la Liberté. **37 lots individuels et 1 collectif de 18 logements**
2. Lotissement SEYEMONT, rue de l'Égalité : **32 lots**
3. Lotissement Home Green dit Le Châtelier : **6 lots**



Le service urbanisme est à votre disposition pour toutes explications sur l'avancé de ces différents projets.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n°2021/277 en date du 23 décembre 2021 le maire de Buchères a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

A cet effet, Monsieur Gérard LAMARCO, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne recevra à la Mairie de Buchères :

- le 1er février 2022 de 09h30 à 11h30 ;
- le 15 février 2022 de 09h30 à 11h30 ;
- le 02 mars 2022 de 09h30 à 11h30 ;

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers, en versions physique et dématérialisée, sont consultables :

- en mairie
- sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.ville-bucheres.fr>
- ou sur la plateforme SPL Xdemat à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Les observations sur le projet de modification du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, **Mairie de Buchères – 1 rue de la Mairie – 10800 BUCHERES**, ou par voie électronique à l'adresse mail : urbanisme.bucheres10@orange.fr ou sur la plateforme SPL Xdemat à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque et d'un stylo. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

PROCÉDURE D'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME :

Pour tous vos projets, n'hésitez pas à venir en mairie.

La mairie est votre point d'entrée pour les permis de construire ou les projets liés au règlement d'urbanisme.

Son rôle est de :

- Vous fournir les documents réglementaires
- Contrôler le contenu des dossiers
- Enregistrer informatiquement les dossiers
- Etablir le récépissé de réception des dossiers
- Envoyer les dossiers au service instructeur de Troyes Champagne Métropole pour instruction et émission d'un avis
- Dès retour, le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Urbanisme signe les documents en suivant l'avis du service instructeur.

Tous ces documents sont consultables en Mairie et pour certains sur notre site internet : www.ville-bucheres.fr

Depuis le 1er janvier 2022 vous avez la possibilité de saisir vos demandes de dossiers d'urbanisme de manière dématérialisée sur notre site internet.

2 choix s'offrent à vous :

- Dépôt du dossier grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) via le lien suivant : <https://gnau14.operis.fr/troyes-cm/gnau/#/>
- Par mail à l'adresse suivante : urbanisme.bucheres10@orange.fr



NOUVELLE ÉCOLE :

Après de nombreux aléas : fouilles archéologiques, Covid, problème de qualité...notre école élémentaire "les Trois Plumes" est enfin opérationnelle depuis la rentrée scolaire de septembre 2021. Les premiers retours sont très favorables.



Environnement :

Propreté et bien être : Nous rappelons que certaines règles doivent être appliquées sans faille pour le bien de toutes et de tous, à savoir :

- Respecter le tri sélectif
- Utiliser les déchèteries mises à disposition gratuitement pour les encombrants, produit chimique...
- Respecter la réglementation sur le bruit
- Brûlage interdit

Accessibilité :

Notre Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) est engagé à 95 %. Le programme sur 5 ans des mises en conformité sont d'environ 91 100 euros (HT). Ce dossier est consultable en Mairie sur rendez-vous.

Rénovation Énergétique Economie d'Énergie, Développement Durable :

- Une nouvelle borne de recharge rapide supplémentaire pour véhicules électriques va être installée par le SDEA en face de la Mairie. Il y aura à terme 4 possibilités de raccordement. Les places de parking de ces bornes sont exclusivement réservées aux véhicules électriques.

- Nous prévoyons de passer notre réseau d'éclairage public en Leds. L'investissement est conséquent mais le SDEA participe à hauteur de 50%. Le gain sur le coût de fonctionnement de la consommation est estimé de 15 000 à 20 000 euros annuel au terme des travaux. Une première phase partielle s'est terminée fin 2021 (En partie pour la route de Maisons Blanches, Avenue des Martyrs et la rue des Vaucelles).

- L'analyse de nos consommations d'énergies démontre que certains de nos bâtiments sont très énergivores. Il est donc de notre responsabilité d'engager des études pour une rénovation de la salle des fêtes et la salle des Vigneux. Ces études seront ciblées sur le choix du chauffage, de l'isolation, des huisseries, etc...

- Nous engageons également une réflexion sur la possibilité de production électrique par panneaux photovoltaïques. En effet, nous possédons des bâtiments nous offrant ces possibilités (salle des fêtes, tennis couverts...).

Tous ces projets s'échelonneront sur plusieurs années et sont liés à la constitution de dossier d'aides financières.



SOYONS TOUS ECO-RESPONSABLE

CLUB ADOS

Bilan Annuel 2021

Le club ados est une structure ouverte aux jeunes de 11 à 17 ans inclus. (11 ans mais collégiens). Ouvert à chaque période de vacances scolaires (sauf Noël et août).

Une adhésion de 24 euros est à régler pour l'accès au club ados (période de septembre 2021 jusqu'à août 2022) renouvelable chaque année.

Un dossier d'inscription est à remplir chaque année. Un jeune n'habitant pas Buchères peut s'inscrire au club ados mais uniquement par le parrainage d'un autre jeune de la commune et après acceptation de la directrice, du Maire et des élus.

A chaque période de vacances un flyer d'activité avec les tarifs est envoyé aux familles.

La facturation est envoyée après chaque période de vacances.

ATTENTION si les factures ne sont pas réglées l'accès au club ados est refusé.

Pour l'année 2021 nous avons actuellement 35 inscrits (à la date du renouvellement de l'adhésion).

Le contexte actuel ne nous permet pas de faire des rencontres interclubs ni même de sorties en commun, ce qui commence à peser. Le brassage de cultures et la découverte de différents horizons est important pour leur développement. Cela favorise l'ouverture d'esprit et permet de créer des liens.

Cette année 2021 a tout de même été bien remplie en émotions avec du sport découverte, grappling, cross fit mais aussi atelier hip hop et percussions. L'atelier percussions au studio l'âme du temple : dans un premier temps, découverte des instruments et d'où ils venaient, pourquoi on les utilisait.

Atelier rythmique avec les parties de notre corps.

Ensuite utilisation des différents instruments. Nous avons eu la chance de visiter les studios avec des explications sur la manière dont on enregistre avec un artiste. Très intéressant !

Tous les participants ont appréciés l'atelier radio avec "carrément ados" sur le thème Halloween. Ils devaient parler de leurs phobies, des films qui les ont marqués... Une belle interaction entre les animateurs de l'émission, "carrément ados" et eux. Au début ils hésitaient un peu puis ils ont vite pris leurs marques face aux micros.

Des sorties et ateliers ont été organisés : Nigloland, repas pizza, cinéma, théâtre, jeux sociétés..

Nos ados souhaiteraient que la salle d'activité soit repeinte pour ensuite mettre en place leur projet « Graff » qui consiste à refaire celui qui est existant et obsolète (il date de plus de 15 ans). Ils choisiront un thème avec le graffeur et le mettrons en forme ensemble. Un beau projet à venir.

Tout au long de l'année des vacances nous avons eu une bonne cohésion de groupe. Beaucoup de discussions pendant des moments informels.

L'ouverture au club ados reste bénéfique.

Nous mettons tout en œuvre pour créer une impulsion de participation active et d'investissement pour donner envie de monter des projets et de les mener à terme. Un bilan 2021 positif dans la cohésion de groupe et le partage.



"CLUB ADOS"
Virginie, responsable
06.10.18.77.43

ALSH "BUCHÈRES KIDS"

LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE DE BUCHÈRES regroupe le périscolaire (avant et après l'école, la restauration scolaire, les mercredis) ainsi que l'extrascolaire (vacances scolaires).

Cette nouvelle année scolaire 2021/2022 a débuté par un changement de locaux. Nous avons emménagé dans le bungalow qu'occupait auparavant les classes de CE2 et de CM2. Une des deux salles est attribuée aux activités artistiques et l'autre à des coins détente et jeux d'imitation (dînette, poupées...).



Un autre gros changement à noter: l'agrandissement de la cantine et la mise en place d'un self pour les élémentaires. Les repas sont commandés à notre prestataire l'ESAT le Tertre. Avant ou après le repas, les enfants sont à l'intérieur du bungalow pour des jeux et/ou dans la cour pour des activités plus actives.

DEUX SERVICES ÉLÉMENTAIRES sont mis en place, le premier de 12h15 à 13h00 et le deuxième de 13h à 13h45.

Les CP-CE1, mangent chaque jour au premier service et un roulement a été mis en place pour les CE2-CM1-CM2 afin qu'ils puissent également manger au 1er service une fois par semaine.



LES MATERNELLES eux, mangent dans l'espace « cantine » de 12h à 13h15 ou plus, en fonction du rythme des petits.

Pour la coordination de celui-ci, nous avons vu l'équipe du Service Enfance-Jeunesse s'étoffer avec Pauline qui a rejoint l'équipe. Elle occupe les fonctions de responsable adjointe aux côtés de Karine, responsable, et prend en charge les activités périscolaires et extrascolaires. Nous avons aussi été rejoint par Judicaël qui est en stage BPJEPS et Mathias qui occupe les fonctions d'animateur auprès des 3-12 ans.

Bienvenue à eux !

ALSH "BUCHÈRES KIDS"
Karine, responsable
06.10.62.84.26

LE PÉRISCOLAIRE DU MATIN EST OUVERT DE 7H30 À 8H35 ET CELUI DU SOIR FONCTIONNE DE 16H45 À 18H15.

Les enfants peuvent y faire des dessins, jouer à des jeux de société ou d'équipes, lire selon leurs envies. Une vingtaine d'enfants fréquentent l'accueil périscolaire en élémentaire et une quinzaine en maternel. Le chiffre augmente considérablement sur le temps du midi avec une centaine d'enfants en moyenne chaque jour.

Les mercredis, l'équipe d'animation de l'ALSH propose des activités manuelles et ludiques sur un thème défini à l'avance. Des jeux collectifs en extérieur (ou intérieur selon la météo) sont proposés. Une trentaine d'enfants fréquentent en moyenne l'ALSH, une douzaine de maternels et une vingtaine d'élémentaires. L'ALSH ouvre à 7h30 et ferme à 18h15.



Cette année les enfants, ont pu aborder différentes thématiques aux vacances scolaires comme : l'éveil musical, redécouverte de la nature avec l'élaboration d'un potager, ou encore les sciences.

Ils ont profité, pour les inscrits, également d'une belle semaine ensoleillée au camp **Yvonne Martinot à Mesnil St père** aux vacances d'été 2021.

Baignade, promenade dans les bois, découverte de la nature à travers des activités ludiques, les enfants ont adoré leur semaine.



Nous essayons de proposer aux enfants des activités ludiques qui répondent à des objectifs concrets que l'équipe éducative souhaite mettre en place sur l'année.

Nos objectifs pédagogiques sur l'année 2021-2022 sont de :

- Valoriser nos actions en proposant des animations avec des objectifs concrets et quantifiables
- Transmettre les règles de savoir-vivre, de tolérance et de respect avec bienveillance et une pédagogie active
- Favoriser les notions de développement durable par des gestes simples et ludiques.
- Communiquer et informer les familles en facilitant leur intégration.

Malgré les mesures sanitaires rencontrées, l'équipe a su s'adapter et rebondir tout au long de l'année pour que vos enfants continuent à prendre plaisir à venir au sein de notre Accueil de Loisirs.

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE par Arnaud (Bibliothécaire)

Je tiens par remercier sincèrement toutes les personnes qui ont pu être à nos côtés pour traverser cette période de pandémie aussi compliquée que pénible pour tous.

Je garde une chaleureuse pensée pleine de gratitude pour ceux que la COVID a éloigné de la bibliothèque municipale. Leur soutien du temps « d'avant » reste plus que jamais une source d'énergie pour faire vivre aujourd'hui la Culture à Buchères.

En tout temps clément mais surtout difficile comme pendant la pandémie, la municipalité a pour objectif le maintien de ses services, quel que soit le contexte sanitaire.

La Mairie de Buchères a réussi à maintenir pour vous son engagement en faveur de la lecture publique et de l'accès à la Culture pour tous à Buchères.

Forte de son rôle social dans un moment aux relations dégradées, la bibliothèque a ainsi su s'adapter pour fonctionner au plus dur de la pandémie. Accueil des élèves de l'école des Trois Plumes, service de prêt à emporter pour lecteurs. Dès la réouverture autorisée, dans le strict respect de conditions d'accueil parfois très lourdes, le service a repris normalement en appliquant les consignes sanitaires.

La vie restante plus forte, notre ville évolue, change et grandit. Bénéficiant de la rénovation des alentours de la Mairie avec le chantier de la nouvelle école, la bibliothèque a déménagé. Attenante à la Mairie (***entrée à gauche du bâtiment***), elle vous accueille désormais dans ces nouveaux locaux aux mêmes horaires.

LA NOUVELLE INSTALLATION EST ORGANISÉE PAR TYPE DE LIVRES :

Albums pour petits et tout-petits, bandes dessinées pour la jeunesse et les adultes, fictions jeunesse et adultes, et documentaires jeunesse et adulte. Et toujours une offre de lecture de 7 000 ouvrages pour les lecteurs enfants, adultes, et collectivités (albums, romans, contes, romans policiers, documentaires, bandes dessinées et mangas, magazines).

La bibliothèque bénéficie du soutien du Conseil Départemental et la Médiathèque Départementale de l'Aube (MDA). 3 200 des 7 000 documents sont un dépôt de la MDA, avec un service de navette hebdomadaire qui assure des livraisons d'ouvrages de leur catalogue doté 240 000 livres.

Ce partenariat nous permet de proposer nos services de prêts (école de Buchères, assistantes maternelles, etc.) tout en maintenant une offre de qualité aux 248 lecteurs inscrits.





Christine, bibliothécaire responsable de l'animation, organise les « bébés-lecteurs » en collaboration avec le service municipal de la petite enfance. Ainsi que des animations à chaque période de vacances pour le centre aéré municipal.



Elle est aussi référente des maîtresses pour l'accueil des classes de l'école maternelle et élémentaire de Buchères (prêt de livres, lecture et sélection thématiques).

La bibliothèque organise aussi des animations au-delà du livre. Elle met en oeuvre les expositions culturelles municipales, comme l'exposition sculpture en novembre dernier, ou l'exposition peinture prévue en octobre 2022. Mais nous proposons aussi nos services pour l'organisation en collaboration d'événements culturels comme l'exposition photo d'octobre.

Christine et moi souhaitons de tout coeur que 2022 vous apporte tout d'abord santé et sérénité. Mais aussi, puisqu'ils y sont intimement liés, de nombreuses découvertes, émotions et plaisirs culturels et littéraires.

Et par sa bibliothèque ou son calendrier culturel, la ville de Buchères donnera son meilleur pour vous y aider.

A bientôt à la bibliothèque.

Arnaud

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 03.25.41.76.67

Horaires d'ouverture

Lundi 16h45 - 18h30
Mercredi 14h00 - 18h30
Samedi 09h00 - 12h00

Accès et consultation des documents libres et gratuits.

Cotisation annuelle pour prêt de documents:

- 5,00€ pour les adultes (à partir de 18 ans)
- gratuit pour les enfants et les collectivités

Conditions de prêt : 5 documents pendant 3 semaines.

Site de la MDA - Médiathèque Départementale de l'Aube :

<https://mediatheque.aube.fr>

LA GRANDE VARIÉTÉ DES ASSOCIATIONS QUI FONT LA VIE DE BUCHÈRES !

C'est dans la vitalité des structures associatives Buchéroises que l'on trouve le bonheur que chacun d'entre nous aime à vivre dans notre belle commune.

Il y a des associations pour tous les goûts et pour tous les âges : du sport, de la musique, de l'entraide, de l'histoire....

Dans chacune de ces associations, il y a des bénévoles qui donnent de leur temps et de leurs compétences pour rendre service, pour transmettre et pour le plaisir de construire quelque chose en commun.

Buchères soutient la dynamique associative, les projets et les bénévoles qui enrichissent la vie locale.

Pour consulter la liste de nos associations, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.ville-bucheres.fr/culture-sport-associations>

Présentation de quelques-unes d'entre elles...

AINSI FONT POUR MARION

Favoriser l'autonomie, la mobilité, l'indépendance, l'intégration et l'épanouissement d'une personne handicapée, et plus particulièrement d'un enfant.

Marion a aujourd'hui 7 ans, elle est scolarisée à l'école des trois plumes où tout se passe merveilleusement bien avec du matériel de communication que nous avons pu acquérir suite aux dons et actions réalisées.

Nous continuons notre collecte de papier, journaux, enveloppes, prospectus que nous revendons à veolia. Vous pouvez déposer vos papiers au relais de poste, 3 route de Maisons Blanches à Buchères.

Marion étant désormais très bien équipée en appareil de rééducation et de positionnement, l'association souhaiterait apporter son aide à d'autres enfants et structures d'accueil.

Notre futur projet sera l'achat d'une voiture équipée afin de transporter le fauteuil électrique récemment acheté.

Mr et Mme FOURNY pour l'Association AINSI FONT POUR MARION



ESPACE ASSOCIATIONS

BUCHER'GYM

L'Association Bucher'Gym a été créée en 1999 et n'a jamais cessé son activité. Elle propose des cours de gymnastique pour adultes.

L'Association a fait le choix cette année d'être partenaire de l'Association Akhilléus, qui est agréée « sport-santé ». Celle-ci nous a proposé des **cours de gymnastique d'entretien avec Lucas le mercredi de 18h à 19h, et des cours de gymnastique douce, avec Jonathan, le jeudi de 17h30 à 18h30.**

Les cours sont ouverts à toute personne adulte, habitant ou non à Buchères.

La reprise des cours s'est faite le 8 septembre et les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

Akhilléus, notre association support, propose également **un cours de BUNGY-PUMP, le jeudi de 18h45 à 19h45.** Jonathan assure ce cours.

Tous les cours ont lieu dans la salle des fêtes de Buchères.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Pour plus de renseignements contacter :

Mme Catherine Couchot 06.29.44.01.37

Mme Laurence Patour 06.52.03.65.08

Mme Christine Combourg 06.88.75.54.78



YOGA DÉTENTE BUCHÉROIS

Et oui l'Association YOGA DÉTENTE BUCHÉROIS est toujours présente dans la Commune bien que le COVID ait perturbé considérablement notre mode de fonctionnement.

Les cours sont actuellement auto-enseignés grâce à l'assiduité et à la compétence des adhérents.

L'Association, pourvue d'un mental de "guerrier" (nom donné à une posture) a ancré ses racines dans la **salle des fêtes de Buchères** chaque mardi de 19 heures à 20 heures 30.

Le Yoga est ouvert à tous.

Chacun d'entre nous peut pratiquer à son rythme les postures et en tirer le meilleur profit pour une vie saine et équilibrée.

Nous attendons cependant avec impatience l'arrivée d'un professeur.

En attendant et pour tout renseignement, l'association se tient à votre disposition.



LES COPINES BRODEUSES

C'est dans une bonne ambiance que LES COPINES BRODEUSES se retrouvent deux fois par semaine pour partager un bon moment. Point de Croix, Broderie Traditionnelle, Broderie Suisse, Broderie Italienne, chacun partage son savoir et ses connaissances à tout âge. Venez nous retrouver pour partager vos « p'tits bouts de fils » et votre bonne humeur.



LES AMIS DE LA FORÊT ET DE LA NATURE

Depuis sa création à Croigny en 1971, par l'ancien Directeur de l'établissement Robert GANTIER, l'association n'a cessé de promouvoir sa devise « Aimer, connaître et protéger ».

Les années ont passé et l'association demeure fidèle à ses engagements pour une sylviculture durable, pérenne, afin de maintenir des peuplements forestiers riches, équilibrés, produisant une ressource économique en ne prélevant que l'accroissement annuel au fil des coupes tout en veillant à sauvegarder le capital sur pied. Les méthodes d'aménagement ont évolué de manière significative mais contrastée aussi pour le gestionnaire des forêts publiques, l'ONF.

La forêt privée avec PROSYLVA notamment et son Fondateur Evrard de Turckheim, bénéficie tout autant d'une gestion raisonnée en privilégiant la diversité des essences adaptées à la station par un régime et un traitement en futaie irrégulière d'essences améliorantes.

Il ne s'agit pas de revenir à l'âge de pierre mais de s'adapter actuellement aux contraintes climatiques que nous subissons. C'est tout l'enjeu de notre association pour une forêt saine, diversifiée et accueillante au travers de nos déplacements en forêts publiques et privées par le biais du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF).



Nos actions nous conduisent aussi à connaître, sur site, les procédés modernes de la première transformation du bois au travers des grumes, amenées en scierie, pour être débitées en plots pour les bois durs et d'autres, déroulées, pour les bois tendres. Ainsi les divers usages du bois font l'objet d'une analyse approfondie de la grume arrivant à la scierie. La connaissance des milieux naturels protégés et/ou remarquables présentent un autre centre d'intérêt majeur, la connaissance par exemple d'une étude approfondie du site « Le Marais de la Souche » dans l'Aisne aux multiples activités.

Siège social de l'association 4, rue du Châtelier 10800 BUCHERES, au domicile de Michèle GANTIER

Fonctionnel : « La Capitelle » 10260 SAINT PARES LES VAUDES, au domicile du Président Christian PARACHOUT, ancien Professeur forestier représentant l'ONF, assisté de la Vice-Présidente Emelda MASSON à SAVIERES, gestionnaire de ses bois et forêts et Michèle GANTIER notre fidèle trésorière.

Mail : christian.parachout@orange.fr



LES CONCERTS VINTEUIL

une association buchéroise dédiée à la musique classique...

L'Association des Concerts Vinteuil est née en 2000, de la rencontre de jeunes musiciens du Conservatoire National de Musique et de Danse de Paris et d'un petit clin d'œil à Marcel Proust. En effet, Vinteuil est un compositeur inventé par l'auteur d'A la Recherche du temps perdu.

Au fil des années, l'association a permis de belles rencontres grâce à la fidélité de nos adhérents, de ses sympathisants, du soutien de la commune de Buchères et du Conseil Général de l'Aube. Dans son cadre, des solistes se produisent en récital, des formations de musique de chambre allant du duo au quintette proposent un répertoire original et toujours apprécié. Des enregistrements de Cds en partenariat avec le label buchérois Polymnie ont aussi lieu régulièrement dans la salle des fêtes de la commune.

Après l'interruption due à la crise sanitaire, nous reprenons nos activités avec enthousiasme et détermination :

- le dimanche 5 décembre 2021 à 16h, dans la salle des fêtes de Buchères, enregistrement public par le duo Andrianian à deux pianos d'œuvres du compositeur du XVIIIème siècle Philidor. (Entrée libre)
- le dimanche 16 janvier 2022 à 17h au Théâtre de la Madeleine à Troyes, récital de la pianiste Axia Marinescu
- le dimanche 27 mars 2022 à 16h30 à la salle des fêtes de Buchères récital de la pianiste Emmanuelle Moriat

(Entrée libre)

- le dimanche 5 juin 2022 à l'Eglise d'Isle-Aumont à 16h30 Trio à cordes « Les Rêves éveillés » (Entrée libre)

Si vous souhaitez être informés directement de nos différentes manifestations, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos coordonnées (adresse mail ou adresse postale à votre convenance) à concertsvinteuil@gmail.com

Anne Durantel



▶ PHIMADELPHIE COUNTRY

Quelle joie de se retrouver enfin pour assister aux cours de danse country.

Tout le monde se dit : « mais je ne me rappelle plus rien !! » et même les animatrices doivent se remettre dans le bain. Les premiers cours sont entièrement consacrés à la révision des danses apprises qu'on croyait avoir oubliées mais finalement qui reviennent très vite.

Mais il n'y a pas que les cours ! C'est surtout le plaisir de se retrouver ensemble avec une passion en commun.

Les contraintes sanitaires sont encore présentes mais on a bien fini par s'y habituer et en respectant les distances on a la permission de tomber le masque « uniquement dans les lignes !! »

Le bureau propose de fêter les 10 ans du club qui devaient avoir lieu en mars 2021 qui devient « Bal du 10ème anniversaire +1 » le samedi 19 Mars 2022 et y a convié les clubs du département et limitrophes.

Pour Information voici les nouveaux horaires de cours en tenant compte des mesures barrières :

Le Mardi à Buchères : de 19H00 à 20H30 Pour le niveau INTERMEDIAIRE

Le Mercredi à Saint-Pouange : de 17H30 à 18H45 OU de 19H00 à 20H15 Pour le niveau NOVICE

Pour toutes informations complémentaires :

phimadelphie@laposte.net

www.phimadelphie.com

Les Animatrices : Delphine : 06 98 13 62 59

Bérangère : 06 63 76 01 18



Le Mardi à Buchères avec
Chrystelle et Delphine



Le Mercredi à Saint Pouange avec
Bérangère et Leslie



B.A.C. - BUCHÈRES.ARTS.CULTURE

Cours de guitare à Buchères

L'association Buchères Arts et Culture propose, depuis le lundi 4 octobre 2021, des cours de guitare destinés aussi bien aux enfants à partir de 7 ans qu'aux adultes.

Les cours se déroulent tous les lundi soirs (sauf vacances scolaires) à partir de 17h30 jusqu'à 20h30 à la salle Roland Thépenier (8 rue du Monument à Buchères).

L'enseignement est dispensé par Florent Hazouard, professeur de guitare et de musique depuis 11 ans dans les écoles de musique de Maigny-le-Châtel, Pont-sainte-Marie, les Noës-près-troyes et Estissac.

Les cours sont individuels et durent 30 minutes. Il est possible de passer à des cours de 45 minutes si l'élève a déjà un niveau plus avancé.

Les séances se décomposent généralement en trois volets : solfège ou formation musicale (si l'élève le souhaite), technique instrumentale et étude d'un morceau choisi soit par l'élève soit par le professeur.

D'autres thèmes tels que l'improvisation, l'apprentissage des gammes, les intervalles, les arpegges et encore bien d'autres choses pourront être abordés pendant les cours.

Les attentes sont différentes selon les élèves, c'est pourquoi les cours sont adaptés aux ambitions, aux envies et aux capacités de chacun. Rien n'est figé !!

L'apprentissage d'un instrument demande un minimum de travail, la motivation est plus que nécessaire pour parvenir à ses fins et prendre du plaisir à jouer.



**Renseignements
et inscriptions :**
Florent Hazouard
au 06.61.17.60.76



U.V.B -

Union Vélocipédique de Buchères

L'UVB cyclisme avec les règles du Covid et le manque de compétition a dû se rabattre sur de grosses sorties d'entraînements en groupe pour éviter de perdre trop de rythme. Cela a permis de sauver, un peu, la fin de saison sur route avec une quinzaine de podium avant d'attaquer la saison de VVT et cyclo cross. Surtout avec nos jeunes recrues de ces deux dernières années.

Cette équipe de jeunes de 14 à 18 ans qui progresse de week-end en week-end avec leurs victoires et pour finir le 23 janvier 2022 à Munster (Haut-Rhin) où ils seront attendus...

Des victoires de ces jeunes tous les dimanches dans toutes les catégories; on soulignera notamment la belle victoire à Mourmelon en VVT de Quentin Champagne en espoir pour le titre de champion du Grand Est.



AGENDA 2022

- *03 avril 2022:*
Course cycliste à Buchères
- *18 avril 2022:*
Course cycliste à Chauchigny
- *15 mai 2022:*
Course cycliste à Vaudes
- *29 mai 2022:*
Prix du Parc logistique
- *24 juillet 2022:*
Prix de l'Horloge à Buchères

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT

Monsieur Jean-François PHILIPPON
06.12.37.36.23



T.C.2.V - Tennis Club des Deux Vallées

Comme beaucoup d'associations, la période a été délicate mais aujourd'hui, le tennis a repris ses droits au sein du Tennis Club des Deux Vallées. Une reprise avec des ambitions et quelques changements. Guillaume Mœurs, diplômé d'état qui intervenait au sein du club depuis trois ans est désormais embauché à temps plein. Il prend la relève de Sylvain Thouvenot qui a pris d'autres fonctions par ailleurs. Le bureau s'est lui aussi étoffé. Après l'assemblée générale et la réélection du président Nicolas Kuzma à la tête du club en octobre dernier, de nouveaux membres ont intégré l'équipe dirigeante.



Dès que cela fût possible, le club a proposé diverses activités avec en ligne de mire, le souhait de maintenir ses effectifs. De ce côté-là, malgré une légère baisse des effectifs chez les adultes (commune au tennis en France), l'école de tennis bat son plein et affiche complet. Cet été, 10 jeunes sont partis deux semaines en Normandie pour une tournée tennis. La journée porte ouverte a battu des records début septembre. Les tournois d'été, d'hiver et jeunes (durant les vacances d'octobre) ont pu également être organisés.

Aussi, le club propose autant avec les écoles de Buchères que de Verrières des cycles scolaires afin de permettre aux jeunes de nos écoles de bénéficier de cours de tennis. Sans oublier le partenariat avec le collège Marie-Curie et la section tennis où notre coach intervient tous les mardis et jeudis pendant deux heures.



L'ensemble des jeunes ayant participé à la tournée d'été

Si vous souhaitez des informations sur la pratique du tennis sur nos huit courts (six à Buchères et deux à Verrières), n'hésitez pas à prendre contact avec Guillaume Mœurs
06.80.26.37.48.

ZODIAK BOXING ACADEMY CLUB



Plus qu'un club, nous sommes une famille, un cercle d'amis animés par la passion de la boxe. Après de longs mois de fermeture suite à la crise sanitaire le club a ré-ouvert ses portes pour le plus grands plaisirs des licenciés boxeurs.

Nous remercions de nouveau la Mairie de Bucheres pour l'achat de nos nouveaux tatamis qui laissent place à de meilleures séances de boxe.

L'année 2022 s'annonce riche en événements (Barbecue Géant, portes ouvertes, Trail et plein de surprises à venir). Avec de l'entraînement, vous deviendrez progressivement capable de voir la cible, de réagir rapidement à celle-ci et de la toucher, tout en vous déplaçant et en changeant de position. Votre coordination visuomotrice va s'améliorer considérablement.

Le sport en général et la boxe en particulier est un excellent exutoire pour le stress. L'exercice physique augmente les endorphines, stimule l'humeur et améliore le sommeil, ce qui contribue à réduire le stress. Après les cours, vous vous sentirez déchargé(e) de toutes vos tensions. N'attendez plus venir découvrir la Boxe.

Zodiak Boxing Academy Club vous propose différents cours (à partir de 12 ans) :

Lundi :	De 18h30 à 20h00 (Kick + K1)
Mercredi :	De 20h00 à 21h30 (Boxe anglaise)
Jeudi :	De 18h00 à 20h00 (HIIT training + Full contact) De 20h00 à 21h00 (Self défense)

N'hésitez pas à venir nous rejoindre même en cours d'année!

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter:

Narcisse N'DAYEN au 06.27.16.20.74

Le Club de l'Amitié



Le club de l'Amitié de Buchères a été créé en 1980. Il est ouvert à toutes celles et tous ceux, quel que soit leur âge, qui souhaitent continuer à communiquer et à partager avec d'autres leurs idées et leurs loisirs. Il a connu ces dernières années, comme l'ensemble du monde associatif, bien des difficultés de recrutement, son nombre d'adhérents étant passé en 2019 sous la barre de la trentaine. En dépit de cet aspect, il a poursuivi ses activités traditionnelles : réunion des membres les 1er et 3ème mardi de chaque mois, concours de belote en mars et repas de fêtes de fin d'année en décembre. Il a même ajouté à ces activités l'organisation d'un loto au mois d'octobre, loto qui a connu un réel succès en 2018 et 2019.

Malheureusement, la pandémie liée au Covid 19 a figé en 2020 et partiellement en 2021, l'ensemble de ces activités, aucune réunion, aucun rassemblement n'étant autorisé en fonction des consignes sanitaires. Récemment, depuis le mois de septembre les réunions ont pu reprendre. Le Club a même pu organiser son repas de fêtes de fin d'année le 11 décembre dernier avec un succès remarquable marqué par la présence de 47 convives ravis de leur soirée.

En attente de décisions à venir de la part des autorités sanitaires, les réunions et les activités du Club vont se poursuivre dès le début de l'année 2022, avec le souci de répondre aux besoins d'amitié et de solidarité de ses membres.

Si aucune consigne restrictive n'est imposée, l'assemblée générale de l'association, pourrait se tenir le mardi 1er février 2022. Là, les orientations futures seront définies et sans doute étendues à d'autres activités avec la volonté de rompre l'immobilisme imposé depuis près de 2 ans.

Amicale des parents d'élèves de Buchères



L'année écoulée a encore été très perturbée par la covid et les restrictions sanitaires, cependant nous avons essayé de nous renouveler et d'innover afin de dynamiser un peu cette période compliquée pour les enfants et les parents.

Nous avons organisé en novembre une vente de sweat shirts floqués aux couleurs de l'école qui a bien fonctionné, en parallèle nous avons vendu également des sacs isothermes avec les dessins des enfants.

En décembre, au vu des mesures sanitaires nous avons préféré opter pour un marché de Noël en ligne, grande nouveauté 2020. Grâce à la mise en place de notre boutique en ligne qui n'a pas été simple et nous a pris beaucoup de temps, aux artisans locaux, et aux mamans créatrices, nous avons pu proposer un marché varié et qualitatif. Il a été couronné de succès, ainsi que notre traditionnelle vente de sapins.

Les mois suivants, nous avons travaillé avec de nouveaux fournisseurs, Stoffel (chocolatier Alsacien) à paques et Baltus pour les fleurs.

Cette année nous avons pas mal de projets en tête, un loto le samedi 29/01 suivi d'une après-midi jeux le 30/01 et le vide grenier puériculture les 12 et 13 mars 2022. La kermesse est déjà programmée le samedi 25 juin à partir de 14h. Nous espérons pouvoir réaliser toutes ces manifestations afin de récolter des fonds pour dynamiser la vie des enfants au sein de l'école. Nous avons parfois besoin de bénévoles, chacun peut se joindre à notre équipe motivée et participer aux différentes actions.

Cette année nous donnons une participation de 15€ par enfant scolarisé à l'école des 3 plumes pour une sortie scolaire ou une activité pédagogique.



L'ADMR des Aumont (La référence du service à la personne) est une Association de service à domicile à but non lucratif. Elle intervient dans votre village.

Le bureau est basé à Verrières au 39, rue de la République et les horaires des permanences sont les suivants :

Mardi de 09 H 00 à 12 H 00

Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

Vous pouvez nous joindre ou laisser un message par téléphone au **03 25 43 90 22** ou par Internet à l'adresse suivante

admr.aumont@fede10.admr.org

En dehors des permanences sur le portable:
06 71 25 17 30

SERVICES TOUS PUBLICS

Si vous avez besoin d'aide, notre association met à votre disposition, sans condition particulière, les services suivants :

Ménage - repassage

Ce service peut être régulier ou ponctuel même si vous n'avez pas de problème de santé et sans condition d'âge.

Jardinage, petits travaux

Tél : 03 25 43 55 25

Portage des repas

Tél : 03.25.43.55.25

Responsable : Julien RIBONET

En utilisant tous les services de l'ADMR, vous pouvez bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 50% des sommes payées dans la limite de la législation en vigueur. L'ADMR accepte le CESU préfinancé en règlement des prestations.

Accompagnement transport

Le personnel vous conduit et vous aide pour faire vos courses ou vous accompagne à vos rendez-vous (médecin, kinésithérapeute, ...) et peut vous assister le temps de la consultation.

Etre conduit et accompagné là où vous le souhaitez vous donne la liberté de mener une vie sociale normale.

Services dédiés aux personnes fragilisées

Aide aux personnes âgées (aide à la toilette, repas, ménage, entretien du linge, ...)

Aide aux personnes handicapées

Aide aux familles d'un enfant

Notre personnel suit régulièrement des formations afin de vous assurer un service de qualité et l'une de leur mission est de vous permettre de garder le maximum d'autonomie. Ce sont des personnes de confiance encadrées par les responsables de l'Association.

Nos services fonctionnent 7 jours sur 7. Si votre aide à domicile habituelle est absente, la prestation sera assurée par une remplaçante.

Les personnes retraitées ou handicapées peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle par le Conseil Général (APA, PCH) ou par leur caisse de retraite. Le solde restant à leur charge est également déductible des impôts.

Informatique à domicile

Des cours peuvent être donnés soit à domicile ou soit en atelier collectif.

Nous contacter pour de plus amples renseignements.



A.J.H.A.

Association de Jeux d'Histoire Auboise

L'Association de Jeux d'Histoire Auboise a été fondée en 2003 par des passionnés de ce qu'on appelait à l'époque des jeux d'histoire : à savoir des jeux de stratégie avec figurines appelés wargames dans les pays anglo-saxons.

Ce hobby consiste à peindre des figurines pour simuler des batailles historiques allant de l'Antiquité à nos jours via des règles de jeu publiées par des éditeurs spécialisés. Il fait en quelque sorte cohabiter le jeu et le modélisme, bien appuyé ces dernières années par un recours massif à l'impression 3D.

Le club se réunit chaque vendredi soir à partir de 21h à la salle Roland Thépenier (rue du Monument) et propose non seulement des jeux de figurines mais également des jeux de société.

Les thèmes ne sont pas exclusivement historiques : le fantastique, la fantasy ou la science-fiction caractérisent de plus en plus les univers des jeux récents que nous pratiquons.

Il n'y a aucun prérequis pour venir jouer, il suffit d'aimer les jeux de société, mais la complexité des jeux pratiqués nécessite un âge minimal de 14 ans.

Chaque année, l'AJHA organise les Rencontres de Jeux de Figurines, une convention qui rassemble des associations et joueurs d'un vaste quart Nord-Est qui animent des tables de jeu et permettent d'accueillir un public désireux de découvrir ces jeux à la fois méconnus et fascinants. La prochaine édition (la quatorzième !) se déroulera les 23 et 24 avril 2022.



Le Président : Mathieu Soibinet

Courriel : assojeuxdhistoireauboise@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/AJHA-370016719819345/>

LES EFFORTS DE NOS SERVICES TECHNIQUES RECOMPENSÉS

Obtention du premier prix du fleurissement des mairies de moins de 2000 habitants au titre de l'année 2021.

Véritable invitation à parcourir les rues de Buchères, les nombreuses jardinières et massifs fleuris qui jalonnent la commune participent au "bon vivre" dans notre ville et améliorent son attractivité.

Cet embellissement est rendu possible grâce aux efforts, au dynamisme et à la créativité de nos services techniques.



Chaque année les candidats au concours des maisons fleuries sont récompensés pour leur investissement. Afin de rehausser cette remise de prix, le Maire, Philippe GUNDALL, avait invité les nouveaux habitants de l'année à s'y joindre afin de leur faire découvrir la commune par un diaporama et inciter à de nouvelles candidatures pour le fleurissement 2022. Félicitations à tous les participants, à la commission du fleurissement et bienvenue aux nouveaux habitants.



NUMÉROS UTILES

Administratif - Buchères

Mairie.....	03.25.41.80.17
École élémentaire "Les Trois Plumes"	03.25.42.40.39
École maternelle.....	03.25.41.96.88
Relais Poste.....	03.25.81.79.22

Administratif - Autres

Troyes Champagne Métropole.....	03.25.45.27.27
Préfecture de l'Aube.....	03.25.42.35.00
Trésorerie de Troyes.....	03.25.75.87.71
Collège Marie Curie.....	03.25.82.33.54
TCAT.....	03.25.70.49.00
SNCF.....	36.35

Urgences

Pompiers.....	18
Samu.....	15
SOS Médecin.....	36.24
Hôpital "Simone Veil".....	03.25.49.49.49
Pharmacie de garde.....	32.37
Gendarmerie de Bréviandes.....	03.25.83.17.50
Gendarmerie.....	17
Accueil pour les sans-abri.....	115
Appels d'urgence "SMS"	114

Dépannage

Urgence sécurité GRDF.....	0.800.47.33.33
ERDF Dépannage.....	09.72.67.50.10

Santé - Famille - Buchères

Sage-femme libérale.....	06.72.94.17.45
Cabinet dentaire.....	03.25.82.43.33
Cabinet orthophonie.....	07.62.70.71.92
Cabinet kinésithérapeutes.....	07.66.80.58.02
Infirmière.....	06.30.20.21.32
Magnétiseur.....	06.07.67.61.44
Psychologue.....	07.66.80.81.72
Assistante sociale - Mme SADET Anne...03.25.46.70.04	
Conciliateur de justice - M. MAUFFROY Hubert	03.25.41.80.17

Santé - Famille - Autres

Maison de la justice et du droit.....	03.25.83.18.90
SOS Amitié.....	03.25.73.62.00
Allô enfance maltraitée.....	119
Planning familial.....	0.800.803.803
Sida info service.....	0.800.840.800
Écoute alcool.....	0.811.91.30.30
A.N.P.A.A. Association Nationale Prévention	
Alcoologie et Addictologie.....	03.25.49.44.44
Drogue info service.....	0.800.23.13.13
Personnes sourdes malentendantes.....	114
Centre antipoison.....	03.83.32.36.36
Violences conjugales.....	39.19
SPA.....	03.25.81.17.83
Le relais poste.....	03.25.81.79.22

Loisirs

Bibliothèque.....	03.25.41.76.67
A.L.S.H.....	06.10.62.84.26
Club Ados.....	06.10.18.77.43



BUCHÈRES

CALENDRIER 2022

COLLECTE DE VOS DÉCHETS

N'oubliez pas
DE SORTIR VOS DÉCHETS
LA VEILLE AU SOIR
DU JOUR DE COLLECTE

JANVIER			
sam - 01			
dim - 02			
lun - 03			
mar - 04			
mer - 05			
jeu - 06			
ven - 07			
sam - 08			
dim - 09			
lun - 10			
mar - 11			
mer - 12			
jeu - 13			
ven - 14			
sam - 15			
dim - 16			
lun - 17			
mar - 18			
mer - 19			
jeu - 20			
ven - 21			
sam - 22			
dim - 23			
lun - 24			
mar - 25			
mer - 26			
jeu - 27			
ven - 28			
sam - 29			
dim - 30			
lun - 31			

FÉVRIER			
mar - 01			
mer - 02			
jeu - 03			
ven - 04			
sam - 05			
dim - 06			
lun - 07			
mar - 08			
mer - 09			
jeu - 10			
ven - 11			
sam - 12			
dim - 13			
lun - 14			
mar - 15			
mer - 16			
jeu - 17			
ven - 18			
sam - 19			
dim - 20			
lun - 21			
mar - 22			
mer - 23			
jeu - 24			
ven - 25			
sam - 26			
dim - 27			
lun - 28			

MARS			
mar - 01			
mer - 02			
jeu - 03			
ven - 04			
sam - 05			
dim - 06			
lun - 07			
mar - 08			
mer - 09			
jeu - 10			
ven - 11			
sam - 12			
dim - 13			
lun - 14			
mar - 15			
mer - 16			
jeu - 17			
ven - 18			
sam - 19			
dim - 20			
lun - 21			
mar - 22			
mer - 23			
jeu - 24			
ven - 25			
sam - 26			
dim - 27			
lun - 28			
mar - 29			
mer - 30			
jeu - 31			

AVRIL			
ven - 01			
sam - 02			
dim - 03			
lun - 04			
mar - 05			
mer - 06			
jeu - 07			
ven - 08			
sam - 09			
dim - 10			
lun - 11			
mar - 12			
mer - 13			
jeu - 14			
ven - 15			
sam - 16			
dim - 17			
lun - 18			
mar - 19			
mer - 20			
jeu - 21			
ven - 22			
sam - 23			
dim - 24			
lun - 25			
mar - 26			
mer - 27			
jeu - 28			
ven - 29			
sam - 30			

Ordures ménagères
Lundi

Tri
Mardi
(semaines paires)

Déchets verts du jardin et de la cuisine
Lundi après-midi
du 04/04 au 28/11

■ jours fériés

